



## COMPTE RENDU du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers	
- en exercice	11
- présents	9
- absents	2
- excusés	2
- votants	9

L'an deux mil vingt et un, le huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents : Didier CADOT, Philippe DAIME, Marylène DAIME GIRAULT, Sébastien JACCUSSE, Philippe FOURTON, Evelyne LAMPIS, Christelle MERLE, Alain POURETTE, Alain THROUDE.

Excusés : Joël PACAUD, Jean Christophe BON.

Absents :

Secrétaire de séance : Alain THROUDE

Début de séance : 20h40

### Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### Ligne de trésorerie :

La commune de TRONCHY, pour ses besoins de financement 2021, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 50 000€ pour faire face à son besoin de trésorerie.

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne France Comté pour un montant de tirage de 50 000€ à un taux d'intérêt de 0,90.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 50 000€

Durée : 1 an

Offre bancaire :

**Prêteur** : Caisse d'Epargne de Bourgogne France Comté

**Offre** : ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie avec un calcul des intérêts : exact / 360

**Commission d'engagement** : 100€

**Commission de non utilisation** : 0.0500% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodique aux intérêts

**Païement des intérêts** : trimestriel

**Frais de dossier** : néant

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne France Comté pour un montant de tirage de 50 000€, destinée à faire face à son besoin de trésorerie et donne toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont liées.

### Remboursement d'acompte de location de la salle des fêtes :

En raison de la crise du COVID 19, des locations de la salle des fêtes ont été annulées.

Certains locataires ont reporté leur location, mais d'autres souhaitent le remboursement de l'acompte versé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de les rembourser.

## **RODP :**

Le conseil municipal,

- ACCEPTE la redevance d'occupation du domaine public de GRDF d'un montant de 220€ (2088m de canalisation au taux de 0,035€/m coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2021 à 1.27)
- 
- ACCEPTE la régularisation pour la RODP et RODP PRO 2015 pour 208.08€
- 
- ACCEPTE la régularisation pour la R1 2016 pour 450.59€

## **Lancement d'une consultation concernant les repas du restaurant communal :**

Le contrat du prestataire « le Cud Poulot » arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire ; la commune lance une consultation en vue de la nouvelle année scolaire auprès de :

- Ets BOUILLER, traiteur à Lessard en Bresse
- Auberge LE CUD POULOT, restaurant à Lessard en Bresse
- LE COQ AU VIN, restaurant à Montret
- LA CUISINE DE JACOTTE, restaurant à Louhans

Suivant un cahier des charges comportant notamment un repas végétarien par semaine, la fourniture d'un menu type sur un mois, la livraison des repas 2 fois par semaine soit les lundi et jeudi à 11h.

## **Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021 (double scrutin) :**

Il est impératif que 5 personnes soient présentes sur chaque tranche horaire :

En accord avec les conseillers, le planning suivant a été retenu :

Dimanche 20 juin 2021	8h – 13h Alain THROUDE Alain POURETTE Marylène DAIME Sébastien JACCUSSE Joël PACAUD	13h – 18h Sébastien JACCUSSE Philippe DAIME Didier CADOT Evelyne LAMPIS Christelle MERLE
Dimanche 27 juin 2021	8h – 13h Didier CADOT Marylène DAIME Alain POURETTE Alain THROUDE Joël PACAUD	13h – 18h Philippe DAIME Philippe FOURTON Evelyne LAMPIS Sébastien JACCUSSE Jean Christophe BON

## **Divers :**

Les filets des cages du city stade sont abîmés, quand seront-ils remplacés ?

Cela concerne la compétence de la Communauté de Commune ; ces filets ont été commandés en 2019 et non reçus.

Il est urgent de recontacter la Communauté de Commune car les filets actuels sont dangereux.

## **Le maire informe :**

- Renouvellement du marché des transports scolaires : la société KEOLIS a été retenue par la commune de Lessard en Bresse à compter de septembre 2021.
- La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) concernant la rénovation énergétique de la mairie s'élève à 48 232€.
- La nouvelle régisseuse Claudette FIGURA a été acceptée par la trésorerie.

- L'étang EDF étant une propriété privée, les personnes extérieures à Tronchy n'y ont pas accès.
- Une synthèse de situation du logement de Mme PLATHEY Mireille est prévue le 9 juillet 2021.
- Communauté de Commune : directives sur nouveaux projets :
  - Pôle jeunesse : 10 places supplémentaires multi accueil à Saint Germain du Plain
  - Pôle séniors : l'ancienne caserne de pompiers de Simandre sera transformée en espace d'accueil pour les activités des personnes âgées.
- Sur le chemin du Tartre en dessous de l'étang EDF, le chemin est coupé par un peuplier cassé, cet espace appartient à la commune de Lessard en Bresse.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,  
Alain THROUDE



A Tronchy, le 15 juin 2021

Le Maire,  
Sébastien JACCUSSE



